

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00390

**OPERATION « PASSERELLE PUIITS COURIOT » A SAINT-ETIENNE -
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Guy FRANCON,
M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 novembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171016-D20170039010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171120

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

OPERATION « PASSERELLE PUITS COURIOT » A SAINT-ETIENNE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Par délibération en date du 30 juin 2016, le Conseil de Communauté a approuvé la convention cadre d'organisation de la maîtrise d'ouvrage des opérations débutées par la Ville de Saint-Etienne avant la transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine et impactant des compétences transférées.

Des conventions spécifiques sont établies pour chaque opération afin de fixer les modalités de financement entre les deux entités. La convention proposée est relative à l'opération « Passerelle Puits Couriot ».

Le coût total de cette opération est de 2 997 000 € TTC.

Les subventions attendues sur cette opération, dans le cadre de la Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine sont de 700 000 € pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les dépenses engagées par la Ville de Saint-Étienne sur la période 2015 étaient de 126 720 € TTC. Le reste à charge pour la Ville de Saint-Étienne sur la période post 2015 est de 2 870 280 €.

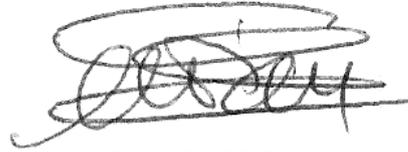
A compter du 1^{er} janvier 2016, la part de Saint-Étienne Métropole à l'opération est de 240 000 € pour le réaménagement des voiries d'accroche de la passerelle. Les subventions affectées au prorata des dépenses s'élèvent de 51 900 €. La participation nette de Saint-Etienne Métropole est par conséquent de 188 100 €, soit 7 % de l'opération.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer à la convention spécifique relative à l'opération « Passerelle – Puits Couriot »,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget voirie article 238,**
- **la recette correspondante sera perçue au budget voirie article 238.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU